

PREFET DE LA REGION OCCITANIE

*Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Occitanie*

Montpellier, le **15 DEC. 2016**

*Direction Energie Connaissance  
Département Autorité Environnementale  
Division Evaluation Environnementale Est*

**Le Préfet de la Région Occitanie**

à

**Réf. Chr :**  
**Nos réf. :** 2016-004598  
**Affaire suivie par :** Pascale FIEVET  
pascale.fievet@developpement-durable.gouv.fr  
**Tél.** 04 34 46 66 91 – **Fax :** 04 67 15 68 12

Monsieur le Préfet de l'Hérault

Direction Départementale des Territoires et de  
la Mer de l'Hérault  
Bâtiment Ozone  
181 Place Ernest Granier - CS 60556  
34064 MONTPELLIER CEDEX 02

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

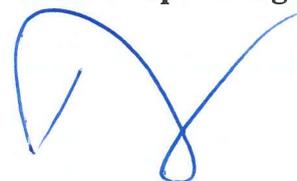
**projet de Création d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne carrière de Cournonsec  
(34) déposé par Energie du sud.**

Par courrier reçu le **11/10/2016**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Création d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne carrière de Cournonsec (34) déposé par Energie du sud.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

**Pour le Préfet et par délégation,**



**Frédéric DENTAND**